

# **Initiative populaire fédérale «pour la suppression de l'obligation de s'assurer contre la maladie»**

## **Expiration du délai**

---

La Chancellerie fédérale fait savoir que l'initiative populaire fédérale «pour la suppression de l'obligation de s'assurer contre la maladie», publiée dans la Feuille fédérale du 10 septembre 2002 (FF 2002 5500), ce qui a marqué le début de la récolte des signatures, n'avait toujours pas été déposée à la Chancellerie fédérale en date du 10 mars 2004. En vertu des art. 69, al. 4, et 71, al. 1, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (RS 161.1), le délai imparti pour la récolte des signatures a donc expiré sans avoir été utilisé.

13 avril 2004

Chancellerie fédérale

## **Initiative populaire fédérale «pour la suppression de l'obligation de s'assurer contre la maladie». Expiration du délai**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.04.2004
Date	
Data	
Seite	1506-1506
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 531

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.